

Le cercle vicieux des violences

La violence brutale et organisée des casseurs, à Genève et à Lausanne, a choqué l'opinion romande, plus habituée à vivre de tels événements par écran interposé qu'à domicile. Mais plus que cet acharnement à détruire d'une poignée de voyous, ce sont les multiples gestes et paroles générateurs de violence qui préoccupent.

Les organisateurs des grandes manifestations contre le G8 tout d'abord. Le mot d'ordre rassembleur «Non au G8», même s'il voulait se décliner de manière pacifique, porte en lui un germe de violence. Comment ne pas frustrer une frange des manifestants quand on sait l'impossibilité de concrétiser un tel slogan? Faut-il s'étonner que dans ces conditions les actions de blocage aient connu des dérapages et que tous les militants n'aient pas fait preuve de la calme détermination d'un Gandhi?

Les organisateurs encore. Avant les manifestations, ils n'ont jamais clairement pris leurs distances d'avec la violence. Il a fallu attendre les premiers saccages pour que se manifeste leur réprobation. Et encore se sont-ils empressés de relativiser leur courroux en évoquant les violences combien plus graves que connaissent les peuples de par le monde. Comme si les sévices et les atteintes aux droits humains pouvaient justifier de la moindre manière la rage de casser ici. Leurs regrets face aux attaques de commerces de quartier sonnaient comme un feu vert à l'assaut des banques et des multinationales.

Les organisateurs toujours. Leur refus de faire la police dans les rangs des manifestations et de mettre sur pied un service d'ordre digne de ce nom, tout comme leur

exigence d'extrême discrétion des forces de l'ordre, n'ont pas peu facilité le travail des casseurs.

Les autorités ensuite. A Genève, les conséquences de la trop grande retenue commandée initialement à la police - déprédations et pillages - ont finalement conduit à des interventions aussi musclées que disproportionnées, elles-mêmes génératrices de violence de la part de certains jeunes. Et que dire des bourgeois accourus au spectacle, sifflant les forces de l'ordre et, à l'occasion, lançant des projectiles?

A ce chapitre de l'incitation inconsciente, les médias ne sont pas innocents. La mise en exergue systématique des dangers possibles, la place exagérée donnée aux mentors - eux aussi auto-proclamés! - des manifestations n'ont pu qu'échauffer les esprits, à l'instar des prophéties autoréalisantes.

La violence crue, sans aucune dimension politique, se tapit sous un mince vernis de civilisation. Un événement exceptionnel suffit à la faire surgir. Bien sûr, on ne peut imaginer en éradiquer en tout temps toutes les éruptions. Mais un minimum de conditions devra être réuni à l'avenir pour que puisse s'exercer pleinement la liberté d'expression. Tout d'abord aux organisateurs d'assumer leur responsabilité en cessant de jouer sur les mots - le pacifisme ne peut flirter avec aucune forme de violence. A eux aussi d'imposer des règles claires et d'exclure de leurs rangs les individus qui desservent la cause. Aux autorités enfin de définir une stratégie claire et constante, de trouver ce difficile équilibre entre la garantie des libertés et l'ordre public, deux exigences indissociables. JD

Sommaire

Fiscalité: L'égalité de traitement prise d'assaut (p. 2)

Assurances sociales: Retraite flexible: le reniement (p. 3)

Pauvreté: La misère avance cachée (p. 4)

Travail clandestin: L'ambiguïté et l'hypocrisie (p. 5)

Administration publique: Quand compter change le monde (p. 6)

Le livre: Itinéraire d'un militant valaisan (p. 7)

L'égalité de traitement prise d'assaut

Le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur d'une amnistie fiscale générale. Cette décision avantage les fraudeurs. En outre, le paquet fiscal, que les Chambres fédérales devraient adopter à la fin de la session d'été en cours,

institutionnalisera définitivement les différences de traitement entre couples mariés et concubins. Deux mesures qui portent atteinte au principe d'égalité, pourtant essentiel en matière fiscale.

Amnistie fiscale: une générosité malvenue

Même les réticences exprimées par Kaspar Villiger n'y ont rien fait. Le Conseil des Etats a décidé la semaine dernière de donner suite à l'initiative du canton du Tessin demandant une amnistie fiscale générale.

Par le passé, trois amnisties fiscales globales (1940, 1945 et 1969) furent déjà accordées. Les deux premières amnisties équilibraient une modification de la législation défavorable aux contribuables: en 1940, introduction de l'impôt sur la défense nationale et en 1945, augmentation de 15 à 25% du taux de l'impôt anticipé. En revanche, l'amnistie de 1969 obéissait déjà à un besoin urgent de recettes fiscales.

Le «grand pardon» fiscal est

en effet tentant à l'heure où les caisses fédérales ne résonnent pas d'espèces sonnantes et trébuchantes. Les résultats d'une amnistie ne sont toutefois que rarement à la hauteur des espérances des autorités (*Domaine Public* n° 1551).

En principe, une amnistie dite générale vise aussi bien les impôts de la Confédération que ceux, plus importants, des cantons et des communes; la mesure supprime l'ensemble des conséquences juridiques de la soustraction d'impôt, en particulier les peines pénales et les rappels d'impôt. Toutefois, l'idée fait son chemin d'imposer forfaitairement les sommes non déclarées qui reviendraient à la surface, pour éviter que les amnistiés ne restent blancs

comme neige. La libérale genevoise Barbara Polla a d'ailleurs déposé une initiative pour une amnistie moyennant paiement d'une taxe libératoire forfaitaire de 5% de la fortune non déclarée. Mais, cet aménagement ne rend pas l'idée d'amnistie plus acceptable.

On connaît la vieille rengaine des partisans de l'amnistie: en permettant au contribuable de se dédouaner, on lui évite de perpétuer son infraction. Le fraudeur deviendrait ainsi un contribuable honnête. La tolérance zéro ne s'appliquerait alors qu'aux petits délinquants mais pas aux fraudeurs fiscaux!

Le Conseil fédéral a tenté de s'opposer à la «générosité» des sénateurs en rappelant notamment que nos partenaires eu-

ropéens, qui viennent tout juste d'accepter le maintien provisoire de notre système d'imposition à la source, comprendraient mal cette décision. En vain. Et, en cette période électorale, on imagine mal le Conseil national ne pas adhérer également à l'initiative tessinoise.

En revanche, le Parlement n'ira certainement pas contre l'avis des cantons, premiers concernés par cette décision. En 1995 déjà, ceux-ci s'étaient opposés au projet fédéral. En effet, si le bénéfice financier de l'opération est aléatoire, la révision de la situation des contribuables dans de nombreux domaines entraîne, elle, des surcoûts bien réels. Puisse l'histoire se répéter! *ad*

Imposition de la famille : le mariage va devenir un privilège fiscal

Événement plutôt rare dans la vie politique fédérale: il aura fallu une conférence de conciliation pour résoudre les dernières divergences entre les deux conseils sur le train de mesures fiscales. Si cette conférence a décidé de suivre les propositions généreuses - pour les propriétaires - du Conseil national en matière d'imposition du logement, elle a en revanche privilégié les visions conservatrices des sénateurs concernant la charge fiscale des familles.

Les partisans d'un traitement véritablement égal des concubins et des couples mariés, emmenés par la démocrate-chré-

tienne saint-galloise Lucrezia Meier-Schatz, avaient obtenu une très courte victoire au Conseil national: s'ils le souhaitaient, les concubins avec enfants pouvaient se voir appliquer le même traitement que les couples mariés.

Il n'en sera rien. Le «splitting partiel», c'est-à-dire l'imposition commune à un taux favorable, sera réservé aux couples mariés avec enfants. Certes, le Tribunal fédéral admet des différences de traitement fondées sur l'état civil: est-ce une raison pour les institutionnaliser?

Deuxième divergence résolue en faveur du Conseil des Etats: le système d'imposi-

tion commune des couples mariés («splitting») sera imposé aux cantons dans la loi fédérale d'harmonisation. Ceux-ci ne pourront pas avoir un système d'imposition individuelle, pourtant plus juste et conforme aux réalités sociales (*Domaine Public* n° 1431 et 1528).

Favoriser les parents est une mesure de politique familiale bienvenue; privilégier les époux au détriment des concubins est une ingérence regrettable dans la vie privée. Comme le remarquait Kaspar Villiger, la décision du Parlement va, hélas, conduire la politique fiscale du pays pour de nombreuses années encore. *ad*

Retraite flexible: le reniement

Pas de retraite flexible pour les salariés plus modestes. Le Conseil des Etats désavoue l'engagement du Conseil fédéral.

La onzième révision de l'AVS remet en cause des avantages accordés aux femmes; l'âge de leur retraite sera aligné sur celui des hommes. Il avait été admis par le Conseil fédéral, puis par le Parlement en première délibération, qu'une partie au moins des économies ainsi réalisées serait restituée, notamment par un soutien aux revenus les plus modestes pour qu'ils puissent envisager une retraite anticipée dès 62 ans. La statistique révèle que ce sont les femmes de condition la plus modeste qui restent actives jusqu'à 65 ans. Après des marchandages, Ruth Dreifuss s'était fait imposer un montant maximum de 400 millions de francs, la moitié de ce qui aurait été justifié. Or, le Conseil des Etats vient de décider de biffer ces 400 millions. Le reniement est complet.

Il faut observer les étapes de cette ma-

nœuvre. En limitant le montant global, le Conseil fédéral ne laissait comme soutien individuel à une retraite anticipée que des aides minimales, de quarante à cent francs supplémentaires par mois. Puis, dans un deuxième temps, le Conseil des Etats constate que ces soutiens sont trop faibles pour être significatifs. Donc il biffe. Quarante à cent francs, c'est peut-être peu de chose pour les sénateurs, mais par rapport à un revenu de 1 000 francs par mois, cela a un poids proportionnel.

La lenteur du traitement de ce dossier englué la gestion politique et sa lisibilité. L'engagement premier du Conseil fédéral d'encourager une retraite flexible pour les plus modestes est oublié au vu des circonstances nouvelles. Le temps délie de toute promesse antérieure. A ce rythme-là, il n'y a plus de parole politique. *ag*

AVS et second pilier: la répartition des rôles

En annonçant l'intention du Conseil fédéral de reporter à 66, puis à 67 ans l'âge de la retraite, Pascal Couchepin a rappelé, comme pour se justifier, que le second pilier permettait de trouver des solutions autorisant une retraite flexible.

Mais cette flexibilité, qui existe déjà de fait dans de nombreux secteurs, serait remise en cause par un recul de l'âge de l'AVS. Les caisses de pension professionnelles seraient incapables de fournir pendant une ou deux années supplémentaires un équivalent AVS en plus de la rente cotisée. On répondra qu'il suffira le moment venu de riper d'une année ou deux l'ensemble du système. Mais la complexité et la variété des dispositifs rend l'exercice particulièrement périlleux. D'où le simplisme de la formule: AVS retardée et flexibilité compensatrice réservée au second pilier. *ag*

Place économique

L'attrait grandissant de la Suisse

La vigueur du franc plombe les exportations suisses. Les entreprises étrangères n'en ont cure. Elles sont toujours plus nombreuses à s'installer chez nous pour diriger les filiales implantées dans les pays de l'Union européenne. La toute nouvelle libre circulation des personnes simplifie la migration des cadres. C'est une facilité même pour les firmes américaines, à l'exemple de *Gillette* ou *Procter & Gamble*. Les organes cantonaux de promotion économique s'activent pour renfor-

cer la tendance. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) organise en Allemagne une campagne pour vanter les vertus de notre place économique.

Les atouts affichés ouvertement par la Suisse sont bien connus: la stabilité politique et sociale, la qualité des infrastructures, du cadre de vie et du système éducatif. Mais, comme le relève l'hebdomadaire *Facts*, les firmes étrangères sont tout autant attirées par la souplesse du marché du travail en Suisse. Contrairement à ce qui se passe généralement dans les pays voi-

sins, le «dégraissage» des effectifs est aisé après trois mois de préavis. Autre atout de la Suisse: la légèreté de l'impôt sur les bénéficiaires, inférieur de 10 % à celui des concurrents, avec une prime particulière pour les sociétés holding.

Les firmes étrangères qui n'exportent pas mais se contentent de diriger leurs affaires à partir de la Suisse sont doublement gagnantes. Elles bénéficient des avantages réservés à toutes les entreprises sans être pénalisées par la lourdeur du franc. *at*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Francesco Biamonte
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

La misère avance masquée

On devient pauvre et on le reste. La défaillance exceptionnelle se transforme trop souvent en handicap permanent attirant d'autres malheurs. Le système de protection sociale est inadapté, il abouti à l'exclusion. Largué, on se cache dans la honte, otage de la charité qui remplace le droit.

Il y a les grands chiffres de la pauvreté; 10 à 15% de la population suisse vit dans le dénuement. Mais il y a aussi les petits nombres de la misère quotidienne vécue par des hommes et des femmes. Une recherche dirigée par Stéphane Rossini de l'Université de Neuchâtel, et conseiller national socialiste valaisan, a suivi les va et vient de la pauvreté anonyme (voir encadré). Pris au piège d'un système de protection social qui produit dépendance et exclusion, il y a les pauvres que l'on connaît, et reconnaît, et il y a les pauvres que l'on oublie, abandonnés à leur dérive.

L'effet boule de neige

Inutile de chercher une cause, c'est toujours le cumul d'échecs et de déboires qui marque les biographies de la déchéance, parfois invisible. On perd son travail, on tombe malade, on épuise son assurance-chômage, on divorce

pour aboutir à la solitude et à l'indigence. Si le système de protection sociale suisse est en mesure de parer à une situation exceptionnelle, il est impuissant face à l'engrenage débilisant les ressources des personnes touchées. Sa force d'inertie aspire les usagers et les lance dans un jeu de piste aveugle, sans issues. La pauvreté tend au pire. Et le pire, c'est la disparition, la perte d'identité. On se cache et on s'en cache. Jusqu'à se demander s'il a des pauvres chez nous.

La formation en panne

Moins on est formé et plus on a des chances de devenir pauvre et, surtout, de le rester. C'est un lieu commun qui traverse les catégories, les âges et les nationalités. Une formation déficiente étouffe tout effort de réhabilitation. Elle mène aux emplois les plus précaires et les moins bien payés. Bien sûr, il existe des programmes de

formation ou de recyclage. Malheureusement, leur choix est restreint et leur niveau souvent élémentaire. Plus grave encore, ils arrivent trop tard, quand on est déjà usé, démotivé, désormais incapable d'apprendre. Après avoir quitté trop tôt le système scolaire pour le monde du travail, il ne reste plus de place ni de temps pour enrichir ses connaissances ou pour changer d'orientation professionnelle. La formation continue reste ainsi une chimère. Elle s'adresse plus volontiers aux couches sociales déjà bien formées et offre peu de chance aux laissés pour compte.

De la charité au droit

On a aidé les pauvres au nom de la miséricorde et de l'ordre public. Il fallait bien prendre en charge des individus improductifs troublant la cohésion sociale et la vie communautaire. Mais au lieu de reconnaître leur appartenance à la collectivité, avec des droits et des devoirs, on les a exclus. Le système d'aide, relayé par des organismes et des associations privés, évacue la question sociale au cœur de la pauvreté. L'individu est seul responsable de son sort. Et quand on accumule les mauvais coups, on devient un paria, spolié de son statut de citoyen. L'assistance n'est pas tout à fait une assurance, mais plutôt une prestation discrétionnaire, ciblée selon l'appréciation variable du besoin. La honte guette toujours. On hésite à appeler au secours. On se tait et on se débrouille autrement.

C'est ici qu'il faut retrouver la dignité et l'égalité. La pauvreté n'est pas une fatalité, un mal inévitable, mais le résultat de logiques et de structures sociales inégalitaires qui compromettent la solidarité collective. C'est pourquoi les prestations d'assurance sociale devraient être un droit universel, sur le modèle de l'AVS, accessibles à tout le monde. Car il s'agit d'intégrer et non pas de condamner à la charité sans nom. *md*

Le mythe de l'indépendant

Les indépendants flirtent aussi avec la pauvreté. Malgré la croyance populaire, leur situation est souvent critique. Etre son propre patron, c'est sauter dans le vide des emprunts à des taux suicidaires ou des aides publiques rapidement épuisées. Dépourvus de connaissances en gestion d'entreprise, ils sombrent vite dans la faillite. Au bout du rouleau, les dettes en plus, ils sont exclus du chômage. L'indépendance illusoire se transforme en une dépendance encore plus inavouable. Les indépendants déçus rejoignent ainsi le camp des démunis de longue date où s'affairent les *working poors* - ces forcés de la flexibilité du travail (6,5% des personnes actives en Suisse l'année passée) - les familles monoparentales - les femmes seules avec enfants - ainsi que les toxicomanes, les migrants, les SDF et les malades chroniques.

Les pauvretés cachées en Suisse

Cette recherche se fonde sur une analyse qualitative des processus de précarisation et des perspectives d'action sociale. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme national de recherche 45 du Fonds national suisse de la recherche scientifique, consacré à l'Etat social. Financée à hauteur de 238 000 francs, la recherche a débuté en automne 2000 pour s'achever au printemps 2002. Elle a été réalisée dans le cadre du Diplôme de formation continue en travail social, à l'Université de Neuchâtel, en collaboration avec la Haute école sociale tessinoise (SUPSI, Dipartimento del Lavoro Sociale). Enfin, plus de 150 professionnels de l'action sociale, répartis sur l'ensemble du territoire suisse, ont rédigé les biographies constituant le corpus de connaissances à la base des analyses.
www.unine.ch/dts/PNR-Publications

L'ambiguïté et l'hypocrisie

Une étude genevoise dénonce le laxisme et la confusion des autorités à l'égard du travail au noir. L'illégalité échappe à la répression et réduit à néant les efforts pour assurer aux clandestins une vie moins précaire.

Le travail clandestin est une véritable boîte noire dont ne surgissent que des informations fragmentaires et des estimations fragiles. Combien sont-ils à trimer à l'ombre de l'illégalité et dans des conditions le plus souvent intolérables? Personne ne peut fournir de réponses fiables. Cette opacité caractérise jusqu'à la politique de répression des travailleurs clandestins et de leurs employeurs. C'est pourquoi le Grand Conseil genevois a demandé une étude détaillée sur le sujet. La Commission externe d'évaluation des politiques publiques du canton (CEPP) vient de livrer son rapport (www.geneve.ch/cepp).

Le clandestin est une femme

Il convient tout d'abord de préciser les mots, tant est grande la confusion terminologique. Le travailleur clandestin est un ressortissant étranger exerçant une activité rémunérée sans permis de séjour. Au sens du droit suisse, sa faute est double : il séjourne illégalement sur le territoire helvétique et ne dispose pas d'un permis de travail. Cette activité peut être partiellement déclarée lorsque les cotisations sociales et les impôts sont payés (travail au gris) ou pas du tout (travail au noir).

Le travail clandestin se conjugue au féminin. En effet, le portrait-robot qui se dégage

des dossiers des personnes clandestines découvertes et sanctionnées à Genève entre 1999 et 2001, fait apparaître une femme jeune (63%), originaire d'Amérique latine (57%), occupée dans l'économie domestique (44%) et qui a choisi Genève parce qu'un parent ou un ami y résidait déjà.

Répression défailante

A l'évidence, la répression du travail clandestin ne constitue

La répression du travail clandestin ne constitue pas une priorité politique à Genève.

pas une priorité politique à Genève. Les administrations du front (police, inspecteurs de la main-d'œuvre étrangère, Office de la population notamment) n'obéissent pas à des directives précises. Une personne clandestine découverte peut, tout aussi bien, être renvoyée immédiatement par avion, que remise en liberté, munie d'une carte de sortie lui enjoignant de quitter la Suisse dans un délai déterminé. Le même flou caractérise la distribution des amendes qui restent d'ailleurs largement impayées.

Cette mise en œuvre aléatoire de la répression renforce évidemment le sentiment d'insécurité des clandestins. Elle aboutit concrètement à des discriminations. Ainsi, la personne foncée de peau qui se déplace souvent pour son travail – la femme de ménage – court un risque plus grand d'être démasquée qu'un Européen actif dans une grande entreprise.

Du côté des employeurs, la probabilité d'être pris reste faible dans la mesure où les contrôles résultent essentiellement de dénonciations et où les salariés ne dénoncent pas leur patron. Par ailleurs, le faible montant des amendes infligées et le fait que les cotisations sociales et les impôts non versés ne sont pas systématiquement réclamés rend l'emploi clandestin très attractif pour l'employeur.

Le fédéralisme en cause

Dans le dossier du travail clandestin, les cantons restent largement tributaires de la politique fédérale, très restrictive en matière d'immigration et de marché du travail. A la sévérité formelle de Berne, répondent alors des stratégies d'accommodement qui prennent en compte les besoins locaux. Mais cet accommodement génère des in-

égalités de traitement et tolère des conditions de travail indignes. L'hypocrisie est à son comble quand sont reconnus aux clandestins les droits fondamentaux à la santé et à l'éducation, des clandestins qui par ailleurs vivent l'insécurité et l'exploitation au quotidien.

Dans ce contexte, les recommandations de la CEPP ne peuvent opérer qu'à la marge du problème : des procédures plus transparentes garantissant une égalité de traitement, une répression plus systématique et plus dissuasive des employeurs et des mesures visant à diminuer l'attractivité du travail clandestin dans le secteur de l'économie domestique, telle qu'une offre accrue de places dans les crèches et les activités parascolaires, des tarifs abordables, des horaires scolaires mieux adaptés ou la mise en place de chèques emploi-service. *jd*

Guerrilla pour la raclette

Il est permis de manger une raclette avec un fromage qui n'est pas valaisan. Mais le label «à raclette» sera peut-être interdit à tout fromage fabriqué ailleurs, soit 90% de la production helvétique. La Fédération laitière valaisanne revendique l'AOC Raclette pour les seuls fromages du canton. Toutes les tentatives d'arrangement avec les autres producteurs ont échoués. Un médiateur essaiera de débloquer la situation. Mais l'hebdomadaire *Agri* qui rapporte l'information semble pessimiste. L'Office fédéral de l'agriculture, qui octroie les AOC, devrait se prononcer en octobre. En l'absence d'un compromis préalable, la décision fédérale sera contestée. Le Tribunal fédéral est compétent pour trancher en dernier recours. La guerre de la raclette, après un combat analogue avec l'AOC Gruyère, montre l'importance que les agriculteurs accordent aujourd'hui à la commercialisation de leurs produits. Finie la garantie de prise en charge héritée de l'économie de guerre. Les paysans doivent maintenant séduire les consommateurs. *at*

Quand compter change le monde

De nouvelles normes comptables vont bouleverser les habitudes des administrations. Réservé aux experts, le débat devrait intéresser tout le monde, car la comptabilité véhicule toujours un point de vue sur la valeur d'un actif ou d'un investissement.

Une bataille pour initiés commence dans les administrations. Le débat est pour l'instant technique et le monde politique ne l'a pas vraiment relayé. Il s'agit de l'adoption des normes de comptabilité publique IPSAS (International Public Sector Accounting System) par les collectivités publiques suisses sous le nom de NMC (Nouveau modèle de compte). Un sujet difficile et obscur pour le grand public. Pourtant, la manière dont on évalue les actifs ou dont on calcule les amortissements n'est pas un choix indifférent.

Aujourd'hui la Suisse vit largement sous les acquis de la comptabilité «Buschor». Car c'est l'ancien conseiller d'Etat zurichois, l'homme de l'anglais comme première langue à l'école, qui a établi les normes appliquées en Suisse lorsqu'il était professeur à Saint-Gall. La Confédération

devrait, en principe, passer aux normes IPSAS dès 2006, et elle souhaite que les cantons et les communes suivent le plus rapidement possible. Dans les faits, un passage ordonné aux nouvelles normes semble plus crédible vers 2008 ou 2010. Mais la Conférence des directeurs cantonaux des finances souligne que les coûts de passage du modèle actuel au NMC seront très élevés pour les cantons.

La comptabilité n'est pas neutre

Ces normes IPSAS, identiques pour tous les pays, ont été établies par le comité du secteur public de la Fédération internationale des comptables. Des représentants de divers gouvernements siègent dans ce comité. Il s'agit en somme d'une ONG avec participation gouvernementale qui cherche à imposer ses standards. Après tout, pourquoi pas ? Les normes IPSAS sont peut-être

excellentes, encore faudrait-il qu'elles soient débattues publiquement et qu'elles sortent des colloques d'expert.

Le NMC est axé sur une comptabilité de prestations avec une orientation forte vers le management. Le changement est très grand en ce qui concerne les investissements qui ne sont pas mis à l'actif, mais qui restent séparés et distincts. Comme l'écrit la Conférence des directeurs cantonaux des finances dans une lettre à Kaspar Villiger, le changement de pratique soulève des questions fondamentales quant à la définition de la notion d'investissement. La comptabilité n'est pas un instrument neutre. Elle véhicule un point de vue sur ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Le NMC et son approche managériale pourrait nous éloigner insidieusement du service public. A suivre et à décortiquer avec attention ces prochains mois. *jpg*

Syndicat

Où va le SSP-VPOD ?

Standpunkt, organe du Syndicat des services publics (SSP-VPOD) de Berne, contient un article de Nico Lutz consacré au document de mars 2003 des régions de Berne et des Grisons sur l'avenir du SSP-VPOD. Il mérite qu'on s'y arrête. C'est un papier de seize pages disponible sur le site www.vpodberne.ch. Il n'existe à notre connaissance qu'en allemand. Le texte dont le titre (traduit) est *Un syndicat fort pour un service public de qualité*, comporte sept chapitres:

1. Le service public sous pression

2. Un bon service public contrôlé démocratiquement
3. Les conditions de travail sont contestées: les syndicats mobilisent avec succès
4. Un bon service public exige de meilleures conditions de travail
5. Où se situe le SSP-VPOD?
6. Pour un syndicat fort aussi à l'avenir
7. Où allons-nous? Une large discussion jusqu'au congrès de 2003.

Le congrès de SSP-VPOD est convoqué pour le début de novembre 2003. Momentanément, le déficit structurel de la

centrale est estimé à 600 000 francs par année. Pour continuer d'exister de manière indépendante, les Bernois considèrent qu'il faudrait soit réduire considérablement les prestations, soit syndiquer durablement 5 000 nouveaux membres. La fusion avec le SEV (transport) décidée au congrès d'il y a quatre ans n'a pas abouti. Les régions de Berne et des Grisons envisagent maintenant une fusion avec le nouveau syndicat Unia issu de la fusion de la FTMH, du SIB et auquel la FCTA s'est récemment ralliée. La discussion est lancée. *cfp*

L'assemblée générale ordinaire de *Domaine Public*, est convoquée le jeudi 19 juin 2003, à 20 h 30, à l'Hôtel de la Navigation, Place de la Navigation, à Lausanne-Ouchy.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG du 13 juin 2002
2. Rapport de gestion 2002
3. Rapport du réviseur, approbation des comptes et du bilan, et décharge aux administrateurs
4. Nomination de l'organe de révision
5. Divers

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire muni d'une procuration en la forme écrite. La représentation à l'assemblée générale par d'autres personnes que des actionnaires est interdite.

Itinéraire d'un militant valaisan

Jours rouges de Jérôme Meizoz retrouve les souvenirs du grand-père disparu. Paul Meizoz, premier président de commune socialiste en Valais, remonte à la surface de la mémoire entre engagement politique et intimité familiale.

Il y a deux morts. Celle du dernier souffle et celle de l'oubli. La deuxième est lente comme une érosion. Elle efface dans la mémoire ou la conscience d'autrui toute trace de ce que l'on fut ; elle finit par anéantir les dernières preuves matérielles de soi. Disparition du disparu. Jules Romains a fait de ce sujet un roman, exercice réussi.

Il aurait suffi de peu de choses pour que soit accomplie la disparition de Paul Meizoz. «De lui, il subsiste à peine quelques images... L'appartement de Vernayaz a été vidé... Il ne laisse rien, ni maison, ni argent. C'était dit par avance, comme un vœu.» Mais Paul Meizoz fut de 1952 à 1960 le premier président de commune socialiste du Valais (avec quel décalage par rapport à l'évolution des autres cantons !). Donc entré dans l'histoire locale. De surcroît, son petit-fils, Jérôme Meizoz, est écrivain. Il a consacré à son grand-père un petit opuscule, fait de souvenirs et de documents tirés d'un épais dossier noir, «quelques bribes de correspondance, des cartes postales écrites

de buffets de gare, des heures de rendez-vous». Chaque lecteur de *Jours rouges* est donc une mémoire pour un temps maintenue.

Le courage du militant

Le Valais, par sa rudesse géographique, même domestiquée, par son intolérance religieuse et politique, longtemps imposée, bref par son caractère, pourrait inciter à faire de l'implantation du socialisme un récit épique. Il fallait, pour militer, du courage et de la conviction, et aussi la protection tutélaire des régies fédérales : Paul Meizoz fut machiniste CFF à l'usine électrique de Vernayaz. Mais Jérôme Meizoz se refuse d'en faire une épopée. Des épisodes qui se prêteraient à une reconstitution forte sont traités sur le mode mineur, par exemple, l'expédition faite avec Dellberg auprès des ouvriers du premier barrage de la Dixence pour tenter de les syndiquer. Et pourtant les victimes du travail furent nombreuses, non seulement par accident, mais par silicose. Ceux d'Isérables sont

énumérés, nominativement, dans la simplicité, comme une inscription sur un monument aux morts. Cette retenue frappe d'autant plus que les socialistes s'exprimant avant guerre dans *Le Peuple valaisan* le faisaient dans un langage appuyé, balancé, de rhétorique à l'ancienne.

La guerre d'Espagne

On s'approche pourtant du récit épique à l'occasion de la guerre d'Espagne. Paul Meizoz participe activement à un réseau de soutien : envois de faux passeports, fusils glissés sous les essieux. La police fédérale alertée perquisitionne mais elle fait chou blanc. Meizoz a été averti par son beau-frère qui appartient à la police fédérale. La solidarité familiale (le clan) l'a emporté sur le devoir de fonction.

Mais l'auteur s'astreint rarement à recomposer ainsi un épisode de vie. Il se défend d'avoir voulu écrire une biographie. Il s'est d'ailleurs libéré de la chronologie et de ses contraintes linéaires. Il laisse émerger des souvenirs. «Va m'acheter un paquet de *Mary Long*» tient la même place que l'évocation du *Retour d'URSS* d'André Gide ou les affrontements avec Léon Nicole, soviétophile. Quelques détails suffisent pour le décor : le buffet de la gare, le rituel des «trois décis». Les repères permettent de reconstituer un parcours, comme le propose le sous-titre de *Jours rouges*, «un itinéraire politique». Mais l'homme, celui qui plante un drapeau rouge dans le Valais central, est seulement esquissé. Peut-être par double pudeur, celle de l'auteur qui n'ignore pas que les souvenirs révèlent celui qui les sélectionne et celle du petit-fils qui parle d'un grand-père familial et patriarcale. D'où le ton particulier de ce livre politique et intimiste. ag

Economie et éthique

Les récents scandales dans les services financiers des économies de marché et les cas de corruption répétés dans les économies en transition, spécialement dans les processus de privatisation, ont montré que, dans les situations de la vie réelle, les opérateurs économiques - institutions et individus - jouent plusieurs rôles et sont exposés à plusieurs motivations différentes.

Aujourd'hui, il apparaît clairement que l'intégrité des opérateurs est le problème principal des économies à la fois matures et émergentes. La question est alors de trouver la manière d'empêcher les conflits d'intérêt qui minent la confiance dont l'économie de marché a besoin pour fonctionner correctement. Ou, autrement dit, comment réveiller dans les opérateurs financiers des préoccupations éthiques en mesure de prévenir le risque d'un conflit d'intérêt. La conférence *Conflicts of interest and the structure of trust in countries in transition*, organisée par l'Observatoire de la Finance, l'Université de Fribourg et la Cracow University of Economics, s'intéressait à ces considérations. Le nouveau numéro de la revue *Finance & the Common Good/Bien Commun* regroupe les résultats des discussions et les réflexions surgies durant la conférence.

La revue est publiée par l'Observatoire de la finance à Genève (www.obsfin.ch).

Jérôme Meizoz, *Jours rouges*, Editions d'En bas, Lausanne, 2003.

Entre les langues et les pensées

Une exposition remarquable met en valeur la traduction littéraire en Suisse : une pratique précieuse, dont la mise en place a pris du temps. A voir à Zurich jusqu'au 2 juillet.

C'est une très remarquable exposition qu'a mise sur pied l'éditeur et critique littéraire bernois Charles Linsmayer, appuyé par le Centre de Traduction Littéraire de Lausanne. Sous le titre-manifeste *4x1 = 1++++*, l'exposition revendique l'immense valeur culturelle qu'acquiert le plurilinguisme des lettres suisses par la pratique de la traduction. Car à travers elle, ce plurilinguisme devient une ouverture et une richesse bien plus qu'un facteur de morcellement. Montée à Genève au Salon du livre et de la presse, puis montrée aux Journées littéraires de Soleure, l'exposition est au Stadthaus de Zurich jusqu'au 2 juillet.

Dimension historique

L'exposition comporte deux dimensions, réunies dans un même espace. La première est historique : une vingtaine de vitrines portent autant de coups de projecteur sur des personnages ou des initiatives déterminants ou significatifs, du XVII^e siècle à nos jours. Un texte principal est assorti à chaque fois d'une riche documentation (photos, lettres, affiches, et les livres, omniprésents, édités ou à l'état de manuscrits), qui ne cherche pas à être systématique, mais ancre le sujet de la vitrine dans la réalité, en rappelant toujours que derrière chaque projet, chaque œuvre, il y a des gens, du travail, de l'encre et du papier.

L'horizon ainsi tracé met en évidence la lente construction d'une culture de la traduction littéraire spécifiquement suisse. Si les Helvètes plurilingues d'avant 1848 le sont dans une tradition humaniste, puis dans l'esprit cosmopolite des Lumières, sans qu'il y ait là de

spécificité nationale, on voit la Suisse, dès cette date, construire son identité et ses icônes - non sans volontarisme d'ailleurs. La diversité des langues nationales entre

duction littéraire doit être confiée à des spécialistes (qui ne sont qu'occasionnellement écrivains eux-mêmes). L'édition s'en trouve stimulée de manière décisive,

montées avec un soin souvent merveilleux. Elles contiennent des autographes, des objets en lien avec l'auteur ou le titre qui le représente, parfois un rien fétichisés : des paquets vides d'antidépresseurs ayant appartenu à Ruth Schweikert ; la comptabilité maniaque de Peter Stamm lorsqu'il étudiait à Paris, assortie de sa carte de donneur de sang de l'époque, qui prend des teintes métaphoriques ; la corde envoyée à Jean Ziegler par un boucher l'invitant à se pendre ; des photos de lieux évoqués par les livres ; un modèle réduit de la mythique Topolino de Nicolas Bouvier, etc. Ces objets, brièvement commentés, parviennent à tisser un lien entre le réel vécu par les écrivains et le monde des livres, qui voyage ensuite entre les langues, entre les lieux et les pensées.

Il faudrait encore dire beaucoup de cette exposition extraordinairement riche pour lui rendre justice et évoquer notamment le long montage audiovisuel qui l'accompagne, ou l'effort consenti pour l'assortir d'une quinzaine de petits cahiers où des textes d'auteurs des quatre régions sont présentés en des traductions inédites, que le visiteur glissera dans sa poche. Et dans le train du retour, il lira une autre langue dans sa langue. Ça paraît si simple.

Francesco Biamonte

Feuxcroisés

Littérature et échange culturels en Suisse

Revue du Service de Presse Suisse

au cœur de cette construction identitaire. Une vitrine tournant autour de Carl Spitteler et de son essai *Notre point de vue suisse*, de 1915, montre une intelligentsia relevant le défi de la cohésion nationale dans la sanglante polarisation franco-allemande de la Grande Guerre.

Or il est fascinant de voir que les directions ainsi dessinées sont reprises aussi bien par des courants nationalistes que par des initiatives de gauche. En l'occurrence, celles de la Guilde du Livre, qui vise à mettre en circulation de bons livres à bon marché, dans l'esprit des mouvements de formation ouvrière. Fondée à Zurich dans la fatidique année 1933, s'étendant ensuite à Lausanne en 1936 et Lugano en 1944, la Guilde joue dès lors un rôle déterminant dans la circulation des textes suisses par-delà les frontières linguistiques. Avant le milieu du siècle, une culture de la traduction littéraire est donc née qui dépasse les violents clivages politiques de l'époque.

Les années trente correspondent aussi aux premières tentatives de subventionnement aux traductions littéraires, d'abord confiées à des écrivains, et qui ne trouveront de forme satisfaisante que dans les années 1970 - grâce notamment à la prise de conscience que la tra-

duction littéraire doit être confiée à des spécialistes (qui ne sont qu'occasionnellement écrivains eux-mêmes). L'édition s'en trouve stimulée de manière décisive, comme en attestent la collection Poche Suisse des Editions de l'Age d'homme, le travail conduit par les Editions Zoé dans les années nonante, ou par les Editions Casagrande (au Tessin) et Limmat (à Zurich). Un bref regard (un rien trop bref peut-être) est également porté sur la notion de «5^e littérature», inventée il y a quelques années pour désigner les littératures de l'immigration : signe que le plurilinguisme suisse évolue dans les consciences, et que l'icône de la Suisse quadrilingue ne suffit plus.

Le véritable enjeu

La seconde dimension de l'exposition découle de la première. Les textes et les auteurs eux-mêmes sont cette fois au centre de l'attention, dont les émotions, les pensées, les représentations circulent entre les langues et parviennent à d'autres consciences par le biais des traductions. Une cinquantaine d'écrivains actifs aujourd'hui font ainsi l'objet d'un petit portrait en compagnie d'un de leurs traducteurs ; ces portraits ont la spécificité d'être livrés dans la langue du traducteur, non de l'auteur, et assortis d'extraits de presse, toujours dans la même langue, issus de médias suisses ou autres (italiens, français). A quoi s'ajoutent de toutes petites vitrines

Cet article inaugure la collaboration entre la revue *Feuxcroisés* et *Domaine Public*. Nous publierons ainsi des textes, chroniques originales ou extraits d'œuvres d'auteurs suisses, proposés par ses rédacteurs.

www.culturactif.ch